

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 31 mai 2023

Extrait du registre des délibérations

n° 2023-05-31-03

<p>Date de la convocation</p> <p>23/05/2023</p>	<p>L'an deux mil vingt trois, le trente-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p> <p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Edith DELBEY, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY, Marylène FRANZ</p> <p>Étaient représentés : Gérard LEROY par Maryse-Corrinne ROSE, Anne-Marie LATEUR par Nicolas BLIN, Marie-Hélène MARCEL par Marylène FRANZ, Vincent DAINE par Christine BOURDELLE, Frédéric PINOIT par Sonia DOUAY</p> <p>Étaient absents : Paolo MARCELO, Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Sébastien VILLAIN</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présents : 14</p> <p>Représentés : 5</p> <p>Absents : 4</p>	<p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire du logement situé 28 rue Pellieux, et qu'elle a décidée de le réhabiliter et d'y créer deux logements type 3. Il indique qu'une convention APL va être signée avec l'Etat, induisant la souscription d'un prêt auprès de la banque des territoires</p> <p>Au regard des résultats de l'étude énergétique réalisée par le SPEE, la commune souscrira un éco-prêt d'un montant de 26 000 € et un prêt à l'amélioration (PAM).</p> <p>Ces deux prêts seront intégrés dans un même contrat et auront les caractéristiques suivantes :</p> <p>Eco Prêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Livret A – 0,75% pour une durée de 5 à 15 ans, soit un TEG de 2,25 % actuellement sur la base d'un Livret A arrêté à 3% depuis le 01/02/2023 - Livret A – 0,45% pour une durée de 16 à 20 ans - Livret A – 0,25% pour une durée de 21 à 25 ans <p>PAM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Livret A + 0,6%, quelle que soit la durée du prêt
<p>OBJET :</p> <p>Finances</p> <p>Budget principal</p> <p>Réhabilitation du logement vacant sis 28 rue Pellieux</p> <p style="text-align: center;">-</p> <p>Emprunt auprès de la banque des territoires</p>	<p>Une demande de subvention va être déposée auprès du conseil départemental. Après passage en commission permanente du conseil départemental, la commune pourra finaliser le plan de financement de ce projet, et connaîtra le montant de l'emprunt à solliciter.</p>

Suite et fin de la délibération n°2023-05-31-03

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vote :

17 pour : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Edith DELBEY, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Vincent DAINE, Frédéric PINOIT

0 abstention

2 contre : Marylène FRANZ et Marie-Hélène MARCEL

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à souscrire une demande de prêt pour financer les travaux de réhabilitation du logement sis 28 rue Pellieux.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

